

180 EVENTS

SARL au capital de **1 000,00 €**
Divisé en **1000 parts** de **1,00 €** chacune
Siège social : 1, impasse de la Juine
91000 EVRY COURCOURONNES
RCS EVRY B **914 396 569**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 août 2024 PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Sont présents :

- Monsieur **KETHEESWARAN Vanothan**
Demeurant au 4, avenue Auguste PLAT (91130) RIS ORANGIS
Propriétaire de **850 parts**
- Monsieur **THILAKAKANTHAN Inkaran**
Demeurant au 1, impasse de la Juine (91000) EVRY COURCOURONNES
Propriétaire de **150 parts**

Total composant le capital social **1 000 parts**

L'assemblée est présidée par Monsieur **KETHEESWARAN Vanothan**
Tous les associés étant présent, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des projets de résolutions,
- Le rapport de la présidence

Le président rappelle alors l'ordre du jour.

- **Siège social (article 4 des statuts)**

Après avoir donné lecture du rapport de la présidence, il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante, figurant à l'ordre jour.

PREMIERE RESOLUTION : SIEGE SOCIAL

Suite au transfert du siège social, l'assemblée décide de modifier l'article 4 en ces termes :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au : **4, avenue Auguste PLAT – 91130 RIS ORANGIS.**
La suite de l'article sans changement

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, lequel a été signé après lecture par tous les Associés.

KETHEESWARAN Vanothan
(Gérant associé)



THILAKAKANTHAN Inkaran
(Associé)

